


Mairie 39, rue Welschinger - 67600 MUTTERSHOLTZ

 **03 88 85 10 13**

Séance n° 2026-02

CONSEIL MUNICIPAL MUTTERSHOLTZ

Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

La date et l'heure de la réunion sont portées à la connaissance des conseillers le 2 février 2026 par lettre remise au domicile de chaque conseiller, avec mention de l'ordre du jour détaillé.

Président : Patrick BARBIER, Maire.

Conseillers municipaux présents :

Michel RENAUDET, Martine KILCHER, Luc DETTWYLER, maire-adjoints.

Elisabeth LESTEVEN-PICARD, Jean-Marie DEFRANCE, Bruno BRIOT, Gilles BERNHARD, Viviane RETTERER, Geneviève WENDELSKI, Yannick BRAUN, Régis GRAFF, Elise MALBLANC

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Céline VINOT à Luc DETTWYLER, Marie ETTWILLER à Elise MALBLANC, Hubert BASS à Gilles BERNHARD,

Conseillers municipaux excusés : Véronique OECHSEL, Séverine BLEC-OECHSEL, Jean-Marc GANDER,

Assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire : Julien RODRIGUES, secrétaire général.

Le Maire salue l'assemblée. Il est 20 heures quand la séance est ouverte.

1.

2. **Assemblées et ressources humaines**

- a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2026

3. **Finances**

- a) Débat d'orientation budgétaire
b) Subvention à la société de gymnastique pour des qualifications
c) Subvention à l'association des producteurs de fruits pour le pressoir (ajout)
d) Subventions pour rénovations énergétiques

4. **Divers**

Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer en début de chaque séance un secrétaire choisi en son sein et il est convenu que chaque conseiller municipal remplira cette fonction à tour de rôle et selon l'ordre du tableau. Elisabeth LESTEVEN-PICARD est ainsi désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1. Assemblées et ressources humaines

a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2026

Le maire expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2026 a été transmis pour examen aux membres du conseil municipal et qu'aucune remarque n'a été enregistrée en mairie.

Il demande ensuite aux conseillers s'ils ont des observations à formuler en séance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte dans la teneur initialement diffusée le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

3. Finances

a) Débat d'orientation budgétaire

Exposé du maire :

Monsieur le maire expose les grandes lignes du compte administratif.

Le résultat de fonctionnement 2025 est en léger tassement du fait de : l'augmentation ponctuelle des dépenses courantes et notamment les travaux d'entretien (voirie, bâtiments) ; l'augmentation contrainte des dépenses de personnel avec le relèvement imposé du taux de cotisation retraite (part employeur) ; mais aussi la stagnation des recettes de fonctionnement (fiscalité et produits des services). L'excédent de la section d'investissement permet néanmoins de dégager un résultat global en nette hausse.

Débat sans vote

3. Finances

b) Subvention à la société de gymnastique pour des qualifications

Exposé du maire :

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de la société de gymnastique concernant la qualification de 11 gymnastes au championnat de France. Il propose de verser une subvention de 75 € par gymnaste qualifié soit un montant total de 825 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 825 € à la société de gymnastique pour la qualification de 11 gymnastes au championnat de France
- D'inscrire les crédits au prochain budget compte 65748

Adopté à l'unanimité

3. Finances

c) Subvention à l'association des producteurs de fruits pour le pressoir

Exposé du maire :

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'association des producteurs de fruits concernant l'achat de deux équipements pour le pressoir, à savoir : une machine à visser (8.820 €) et un double filtre (2.890 €) pour un montant total de 11.710 €. Il propose de verser une subvention de 2.342 € sur présentation des factures acquittées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 2.342 € à l'association des producteurs de fruits pour l'achat d'une machine à visser et d'un double filtre
- D'inscrire les crédits au prochain budget, compte 65748

Adopté à l'unanimité

3. Finances

d) Subventions pour rénovations énergétiques

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle le dispositif en vigueur concernant les travaux de rénovation énergétique. Il expose les projets suivants :

SCIMOV (Thierry Oechsel), propriétaire bailleur (PB), réhabilitation de 5 logements au 32 A, rue d'Alger:

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	362 025			
Assiette éligible ANAH	336 002			
ANAH		114 874	32%	34%
CeA		29 521	8%	9%
CCS		4 000	1%	1%
Commune Muttersholtz		4 000	1%	1%
Total Subvention		152 394	42%	45%

SCI Fidji Bambou, propriétaire bailleur (PB), réhabilitation de 4 logements au 32, rue Welschinger, gain énergétique de 81 % :

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	770 487			
Assiette éligible ANAH	298 633			
ANAH		117 522	15%	39%
CeA		40 883	5%	14%
CCS		4 000	1%	1%
Commune Muttersholtz		4 000	1%	1%
Total Subvention		166 404	22%	56%

Madame Carine Kiehl, propriétaire bailleur (PB), réhabilitation de 3 logements au 28, Rue de Baldenheim:

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	219 753			
Assiette éligible ANAH	198 587			
ANAH		70 818	32%	36%
CeA		23 609	11%	12%
CCS		4 000	2%	2%
Commune Muttersholtz		4 000	2%	2%
Total Subvention		102 428	47%	52%

Madame Morgane THOMAS, propriétaire occupante (PO), réhabilitation d'un logement au 14, rue Langert, gain énergétique de 48 % :

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	47 237			
Assiette éligible ANAH	47 237			
ANAH PO		32 000	68%	68%
CeA		2 362	5%	5%
CCS		2 362	5%	5%
Commune Muttersholtz		2 362	5%	5%
Total Subvention		39 086	83%	83%

Monsieur Thibaut SCHMITT, propriétaire occupant (PO) très modeste, réhabilitation d'un logement au 36, Rue Langert, gain énergétique de 34 % :

	Montant des travaux TTC	Montant Subvention	Sur montant TTC	Sur assiette éligible
Montant des travaux TTC	34 435			
Assiette éligible ANAH	34 435			
ANAH PO		30 992	90%	90%
CeA		1 722	5%	5%
CCS		1 722	5%	5%
Commune Muttersholtz		1 722	5%	5%
Total Subvention		36 158	105%	105%

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les subventions communales au montant ci-avant exprimés en valeur absolue dans la ligne « Commune de Muttersholtz » pour chaque dossier pour un montant total de 16.084 €,
- De dire que le versement de la subvention communale à M. Thibaut Schmitt ne pourra intervenir qu'en cas de non-versement de la part de l'ANAH afin que le montant global des subventions publiques n'excède pas 100 %,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir

Adopté à l'unanimité

Divers :

La séance est levée à 21h10